Vis ma vie de lesbienne en Algérie !

28/08/2012 à 22h14

Vivre sa vie avec une personne du même sexe, envisager de fonder une famille avec elle… Un rêve qui n'est pas prêt de se réaliser pour les lesbiennes en Algérie.

Considéré comme contre-nature et contraire à l'islam, l'homosexualité demeure un tabou en terre d'islam. Des Algériennes racontent leurs difficultés à vivre leur homosexualité en toute liberté.

> *«La société algérienne ne reconnaît pas et n'admet pas que deux êtres du même sexe puissent jouir d'un amour saint. C'est considéré comme anormal et allant à l'encontre de la nature. C'est pourquoi je vis mes relations entre quatre murs. Je ne veux pas prendre le risque de m'afficher et de donner une occasion à des personnes, dont la violence reste le seul recours à leur incompréhension, de me faire du mal», explique Ilhem, une lesbienne algérienne de 27 ans.*

Ilhem a décidé de dévoiler ses orientations sexuelles, ce qui n'est pas le cas de toutes qui craignent d'être rejetées de leurs familles et d'être tout simplement exclues d'une société qui ne les reconnait pas.

> *«Etant donné qu'au Maghreb nous ne quittons pas le domicile familial avant d'être mariés, je reste dépendante de mes parents, alors je ne prendrai pas le risque de leur dire et de me retrouver à la rue », confie El Djazairia (pseudonyme d'une lesbienne algérienne de 24 ans).*

Le risque à prendre est gros. L'homosexualité est répréhensible par la loi. D'après l'article 338 du Code pénal algérien, *«tout coupable d'un acte d'homosexualité est puni*

***d’un emprisonnement de deux mois à deux ans et d’une amende de 500 à 2.000 dinars»*, rappelle le site d’information (…)**
Slate Afrique